

Conseil de laboratoire du 4 mai 2017

Membres présents : Stéphane Lambrecht, Julien Icard, Octave Jokung, Chokri Dridi, Laurent Siguoirt, Mohamed Ramdani, Hervé Mauroy, Magali Jaouen, Ludovic Vigneron, Isabelle Kustoscz, Sylvie Hanneesse.

Invité présent : Olivier Lutun, Françoise Truffert, Sylvain Petit.

Membres excusés : Marion Ho-Dac, Solange Ségala-de Carbonnières, Saïda El Boudouhi, Isabelle Alphonse-Tilloy, Stéphane de la Rosa, Laurent Gardin, Emmanuel Cherrier.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil du 2 mars 2017 ;
- Projet de Groupement Hospitalier Territorial (GHT) ;
- Discussion sur l'évaluation de la qualité des publications dans nos disciplines, notamment dans le cadre d'une demande d'inscription en HDR ;
- Point sur le questionnaire d'activités des enseignants-chercheurs;
- Présentation analytique du budget 2017 ;
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du conseil du 2 mars 2017

En l'absence de remarques, le compte-rendu du Conseil du 2 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Projet de Groupement Hospitalier Territorial (GHT)

E. Cherrier, Directeur de l'IPAG, explique que le Centre Hospitalier de Valenciennes (CHV) est appelé à prendre la main sur l'ensemble des hôpitaux du territoire pour devenir une institution unique avec des pôles thématiques de compétences (soit 12 000 agents pour environ 1 Milliard d'euros de budget). Cela va impliquer un certain nombre de changements, d'innovations et de formation. Ainsi, le centre hospitalier se dit intéressé par un accompagnement pour des précisions juridiques, la gestion de flux, la formation des personnels (gestion des risques, logiciels informatiques). Il précise que l'IPAG ne peut pas porter seul un tel projet. L'idée est d'arriver à faire des chefs de pôle des gestionnaires complets.

I. Alphonse-Tilloy rappelle qu'il y a 3 ans, le CHV avait déjà sollicité l'UVHC pour monter des formations en management pour les médecins. Un audit des cadres de santé avait été réalisé avec S. Scoyez et A-F. Dubroeuq.

S. Lambrecht se demande ce que l'IDP va pouvoir apporter en termes de recherche. Il insiste sur le fait que l'expertise n'est pas de la recherche. Il craint que ce projet soit trop important et que peu de collègues s'y implique vraiment. Il évoque alors le recrutement de post-docs ou de doctorants.

E. Cherrier ajoute que l'Université de Mons se dit également intéressée pour travailler sur ce projet.

S. de la Rosa rappelle qu'en matière juridique, le droit de la santé se révèle d'une grande technicité et qu'on ne s'improvise pas spécialiste de ce domaine.

S. Lambrecht propose de clore cette discussion et souhaite que les contours expertise / recherche soient clarifiés et que la partie recherche puisse apparaître dans le budget du laboratoire.

Discussion sur l'évaluation de la qualité des publications dans nos disciplines, notamment dans le cadre d'une demande d'inscription en HD

S. Lambrecht souhaite que les membres du conseil puissent se mettre d'accord sur une classification qui signalerait la qualité des publications. En économie et gestion, cela existe mais pas en droit. Il aimerait que ce travail puisse être fait en interne au laboratoire afin de pouvoir pondérer les publications d'un collègue dans le cadre d'une demande d'inscription en HDR.

J. Icard ajoute que l'IDP est un laboratoire pluridisciplinaire et qu'on ne pas ignorer un certain classement en droit.

S. El Boudouhi veut bien essayer de classer les revues en droit international mais ne souhaite pas le faire seule.

S. de la Rosa évoque la différence entre les revues techniques ou d'informations (qui ont moins d'intérêt pour une HDR) et les revues plus théoriques.

I. Kustosz demande si le nombre de personnes qui co-écrivent l'article est un bon critère.

S. Lambrecht lui répond par la négative car cela peut aussi présumer que le collègue bénéficie d'un réseau.

S. El Boudouhi propose de se baser sur les critères du CNU pour la qualification aux fonctions de professeur d'université (Article 46.1).

S. Lambrecht souligne que ce n'est pas rendre service aux collègues que d'être trop laxiste quant à leur demande d'inscription en HDR. De plus, cela ne donne pas une bonne image du laboratoire au niveau du CNU. Il faut donc réfléchir sur ce qui est nécessaire pour postuler à la qualification au titre de l'article 46.1 du décret du 6 juin 1984. Il propose de poursuivre cette discussion lors du prochain conseil de laboratoire.

Point sur le questionnaire d'activités des enseignants-chercheurs

S. Lambrecht rappelle qu'il a été demandé aux enseignants-chercheurs du laboratoire de renseigner leurs activités depuis la dernière évaluation du HCERES (en novembre 2013) via un questionnaire en ligne.

A ce jour, le taux de réponse s'élève à 72%, ce dont il se réjouit. Toutefois, il regrette que certains collègues, pourtant publiants, ne l'aient pas encore complété. Enfin, il aimerait qu'une réflexion soit menée au sein du Conseil de laboratoire quant à l'attitude à adopter face à des enseignants-chercheurs n'effectuant pas de recherche, ne participant pas aux activités du laboratoire et n'ayant pas d'autres responsabilités (pédagogiques ou administratives).

L. Siguoir rappelle que tous les collègues sont enseignants-chercheurs : ils doivent nécessairement assurer leur service dans les deux domaines.

S. Lambrecht évoque la possibilité d'impliquer des collègues dans des projets de recherche.

H. Mauroy considère quant à lui que cela devrait être une obligation de remonter ses activités de recherche au laboratoire.

J. Icard s'interroge sur l'opportunité d'exclure les membres du laboratoire n'ayant aucune activité de recherche.

Présentation analytique du budget 2017

S. Lambrecht rappelle qu'en septembre 2016, en vue du dialogue de gestion avec l'établissement, il avait demandé aux Responsables d'axes de recherche du laboratoire de faire remonter leurs besoins financiers pour l'année 2017. La somme de ces besoins (mobilité des chercheurs, organisation de manifestations, frais de publication, de traduction, achat de matériel...) s'élevait à 47 400 €. Or la dotation de l'établissement pour 2017

est de 36 500€ en fonctionnement et 6 000€ en investissement. L'ensemble des dépenses a donc été suivi tout au long de l'année avec la responsable financière afin de pouvoir s'assurer de crédits suffisants pour l'exécution des dépenses réellement engagées.

Mme S. Hanneesse, Responsable administrative, financière et valorisation de la recherche, présente la situation budgétaire par axe de recherche :

- Pour l'axe ITIS (Innovation, Territoires et Inclusion Sociale), sur les 12 500€ prévus pour 2017, environ 9 700€ devraient être réellement dépensés : les parutions de l'ouvrage sur la flexibilité dans la commande publique chez Dalloz et la contribution à l'ouvrage "Droit européen de la commande publique" (besoin estimé à 3000 €) ont été reportés.
- Concernant l'axe MDD (Mobilité et Développement Durable), 13 100€ de besoins avaient été prévus pour l'année 2017. Finalement, environ 5 000€ devraient être utilisés (notamment pour financer le colloque organisé en mars 2017 par Marion Ho-Dac sur les enjeux du Brexit).
- Pour l'axe RIO (Risque, Information, Organisation), sur 10 800€ prévus initialement, environ 7 400€ seront exécutés. La participation à l'acquisition à des bases de données a été revue à la baisse.
- Pour l'axe DOBIM (Droit des Obligations et Activités Bancaires et Immobilières), les 7 000€ budgétés pour l'organisation de différentes manifestations ne seront pas utilisés, lesdites manifestations ayant été reportées à 2018.
- Enfin, concernant l'axe THEMOS (Théorie, Modèles, Systèmes), seuls environ 2 000€ devraient être consommés sur les 4 000€ prévus, une journée d'études sur l'écologie n'ayant pas été organisée.

Ainsi, sur près de 47 000€ de dépenses prévues sur les axes de recherche, seuls près de 25 000€ devraient être réellement engagés. En effet, certaines dépenses ont pu être intégrées dans les projets SIFRE portés par le laboratoire. Trois manifestations scientifiques ont pu bénéficier de soutien de l'établissement dans le cadre de la politique scientifique et trois professeurs invités ont été pris en charge dans le cadre d'une bourse campus France. Cette marge de manœuvre permet de financer d'autres activités non prévues et encore le fonctionnement courant du laboratoire.

M. S. Lambrecht la remercie et propose de passer aux questions diverses.

Questions diverses

1. L. Gardin demande si les PAST devront dorénavant faire des activités de recherche.

L. Siguoir lui répond qu'un premier travail sur la justification de recrutement des PAST est en cours. Toutefois, il rappelle qu'un PAST bénéficie d'une activité professionnelle principale et qu'il doit apporter à l'établissement, en sus des enseignements, un « plus » dans son cœur de métier, soit sous forme d'aide, de réseau, soit de recherche.

S. Michel ajoute que cette aide doit quantitativement être évaluée à 96h, en plus des 96h ETD d'enseignement.

2. S. Lambrecht évoque ensuite le départ en détachement de Sylvain Petit à l'Université de Polynésie française. Il ajoute qu'il a obtenu un accord de l'établissement pour recruter un Maître de conférences contractuel (Article 19) pour assurer ses enseignements.

3. S. Lambrecht informe les conseillers que le laboratoire a accédé à la demande de collègues gestionnaires (G. Altintas, R. Khemiri, A. Masingue) pour prendre en charge les frais de traduction ou de relecture de leurs publications, ce qui représente un effort important en termes budgétaires.

S. Lambrecht remercie les membres du conseil et rappelle que la prochaine réunion se tiendra le 6 juillet 2017.